

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 329

Avis public est, par les présentes donné, par la soussignée directrice générale adjointe que le Conseil municipal de Havre-Saint-Pierre a adopté, lors de sa séance ordinaire du mardi 4 septembre 2018, le règlement n° 329 « Règlement relatif à la tarification incendie ».

Ce règlement a pour but d'imposer une tarification pour l'utilisation du Service de sécurité incendie et autre service de la Municipalité aux personnes ou municipalité qui n'habitent pas le territoire de la municipalité.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau municipal situé au 1235, rue de la Digue RC.1 où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce 5^e jour de septembre 2018.



Laura Mansbridge, directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant copie aux endroits désignés par le Conseil le 5 septembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour de septembre 2018.



Laura Mansbridge, directrice générale adjointe